

Aménagement du paysage, spécialité Aménagements paysagers

RNCP17828 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	214
Code(s) ROME	A1203, A1204, A1303, F1201, K1802
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère de l'Enseignement Supérieur

Université de Lorraine

<http://www.univ-lorraine.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Pour le parcours Gestion et Développement Durable du Paysage (GDD) :

- Agent contractuel de la fonction publique territoriale : gestion des espaces paysagers dans les différents niveaux des collectivités territoriales (régions, départements, communautés de communes, communes) c'est-à-dire réfléchir et mettre en place des plans de gestion des espaces et participer à leur application.
- - Gestion des espaces verts : il étudie et met en place une politique de gestion différenciée des espaces paysagers urbains et ruraux. La gestion différenciée parfois qualifiée de gestion harmonique, gestion raisonnée durable, gestion évolutive durable est une façon de gérer les espaces paysagers en milieu et qui consiste à ne pas appliquer à tous les espaces la même intensité ni la même nature de soin.
- - Gestion des patrimoines arborés (parcs, arbres en ville) il s'occupe de l'équilibre et du bon développement des espaces plantés. Il est le garant de leur développement et de leur bon état de santé.
- Chargé de missions en développement local dans les associations ou les collectivités territoriales
- Il participe ou il prépare des expositions sur les paysages et les milieux écologiques afin de sensibiliser le grand public sur l'importance de la préservation des patrimoines naturels (biodiversité, développement durable, paysages).
- Il explique le choix des politiques de gestion des espaces paysagers, appliquée par les professionnels. C'est donc un travail d'animation, de pédagogie, de communication.
- Chargé de missions en entreprise dans les métiers des paysages
- Il étudie et met en place une politique de développement durable au sein de l'entreprise afin qu'elle réponde au cahier des charges des certifications de type 16001.
- Il participe à mettre en place des techniques d'aménagement respectueuses de l'environnement.

Pour le parcours Gestion et Pilotage des Chantiers (GPC) :

- Conducteur de chantiers en entreprises et/ou contrôleur territorial de travaux
- Il encadre et organise le travail des équipes d'ouvriers paysagistes.
- Il évalue les coûts.
- Il rédige les devis.
- Il planifie le travail.

- Il veille au bon respect des délais et au bon déroulement des différents chantiers en relation étroite avec les clients et/ou les usagers.
- Il doit veiller au respect du droit du travail et de la sécurité sur les chantiers.
- Il évalue techniquement et financièrement les chantiers.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Elargissement du socle de connaissances scientifiques culturelles et techniques et développement de l'autonomie, de l'ouverture d'esprit et des capacités à résoudre des problèmes.
- Identifier et connaître les végétaux indigènes et ornementaux.
- Intégrer la dynamique naturelle de la végétation dans les écosystèmes et son impact en termes d'évolution des paysages.
- Comprendre le fonctionnement des écosystèmes pour mieux gérer les milieux.
- Maîtriser le fonctionnement d'une structure d'aménagement et les règles administratives (outils économiques et juridiques).
- Maîtriser la notion de paysage avec une approche pluridisciplinaire, comprendre et adapter les aménagements à la demande sociale.
- S'approprier les nouvelles technologies du génie végétal et minéral (murs et toitures végétalisés, piscines écologiques).
- Utiliser les logiciels professionnels de type Autocad et Photoshop.
- Maîtriser le dessin et le croquis en extérieur et les documents techniques.
- Elargir ses connaissances en anglais au champ professionnel.
- Progresser à l'oral, communiquer en public avec l'exactitude des valeurs scientifiques et techniques.
- Gérer des conflits dans une situation professionnelle.
- Produire des documents épurés et synthétiques en appui d'une communication orale.
- Spécifiques au parcours Gestion et développement durable
- Connaître les outils et maîtriser les techniques de gestion durable des espaces aménagés.
- Connaître les outils et maîtriser les techniques de gestion durable des espaces naturels.
- Connaître les outils juridiques et administratifs de gestion des territoires et des paysages.
- Analyser et critiquer des cas sur le terrain.
- Pratiquer en situation professionnelle un cas concret.
- Spécifiques au parcours Gestion et pilotage de chantiers
- Utiliser des logiciels appliqués à la gestion des chantiers.
- Evaluer les coûts des chantiers d'aménagement.
- Maîtriser les techniques de dynamisation des ressources humaines.
- Connaître et respecter les règles du droit du travail et la prévention des risques sur les chantiers.
- Rencontrer les acteurs de l'environnement économique de l'entreprise permettant la création et ou la reprise d'entreprises.
- Evaluer techniquement des chantiers.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

- Pour le parcours Gestion et Développement Durable du Paysage :
 - Collectivités territoriales (services de ville, Communautés de Communes, Conseils Généraux...)
 - Entreprises privées paysagistes
 - Services extérieurs de l'Etat (Direction Départementale Territoriale, Direction régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, ONF, ...)
 - Organismes parapublics : Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement, Parcs Naturels Régionaux, conservatoires des sites, conservatoire du littoral
 - Associations
- Pour le parcours Gestion et Pilotage des chantiers d'aménagement :
 - Entreprises privées paysagistes.
 - Collectivités territoriales (services techniques des villes, des Communautés de Communes, des Conseils Généraux ...).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Pour le parcours Gestion et Développement Durable du Paysage :
- Agent de développement local.
- Chargé de missions en collectivités territoriales
- Chargé de missions en entreprises de paysage
- Assistant ingénieur espaces verts
- Eco-conseiller dans des organismes parapublics.
- Pour le parcours Gestion et Pilotage des chantiers d'aménagement :
- Chef d'entreprise de travaux paysagers
- Chef de chantiers
- Conducteur de travaux
- Contrôleur de travaux.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ
A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Inadéquation géographique, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 204 €
Familles professionnelles (FAP)	A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers · tension 5/5 (Très élevée) A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels · tension 3/5 (Modérée) A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles · tension 4/5 (Élevée) A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture · tension 3/5 (Modérée) B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres · tension 5/5 (Très élevée) B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres) · tension 5/5 (Très élevée) G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel · tension 5/5 (Très élevée) H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	54 857
Jugés difficiles à recruter	49 %
Emplois saisonniers	22 %

Familles professionnelles (FAP)

A0X42 — Bûcherons, sylviculteurs et agents forestiers
A1X41 — Jardiniers des espaces verts et naturels
A2X70 — Techniciens et agents d'encadrement d'exploitations agricoles
A2X90 — Ingénieurs, cadres techniques de l'agriculture
B6X74 — Conducteurs de travaux et chefs de chantier non cadres
B7X92 — Ingénieurs du bâtiment et des travaux publics, chefs de chantier et conducteurs de travaux (cadres)
G1X70 — Techniciens et agents de maîtrise en intervention technique en Hygiène Sécurité Environnement -HSE industriel et protection du patrimoine naturel
H1X91 — Ingénieurs et cadres techniques en Hygiène Sécurité Environnement -HSE- industriels et exploitation éco-industriel

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

Enseignants et professionnels ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — VAE

Jury d'enseignants et de professionnels, selon composition votée par le Conseil d'administration de l'Université de Lorraine

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

www.univ-lorraine.fr Etudier à l'UL Offre de formation

<http://www.univ-lorraine.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/17828/>